



Arrêt maladie et en invalidité catégorie 2 visite de reprise

Par Alex19

Bonjour,

En prolongation sur un arrêt de plus de 3ans j'ai informé en même temps que ma prolongation le 270722 de ma mise en invalidité catégorie 2 qui avait eu lieu en mai 2022 mon employeur m'informe qu'il doit procéder à une visite de reprise selon la loi, et me demande si je souhaite refuser cette visite de reprise prochainement.

A t il le droit d'organiser une visite de reprise alors que je suis toujours en arrêt maladie en affectation longue jusqu'en 0722 non professionnelle ?

Ou doit il attendre la fin de mon arrêt maladie pour prévoir la visite de reprise même en invalidité catégorie 2 ?

Merci de vos réponses pour mon cas particulier
Cordialement

Par vivi2501

bonsoir

vous pouvez adresser un email auprès de l'inspection du travail qui vous répondra dans les plus brefs délais

Par yapasdequoi

Bonjour,
Posez plutôt votre question sur un forum sérieux ou consultez un avocat.